

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 
ID : 038-213803364-20230925-2023_25_09_52-DE

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. ORENGIA), M. GROS Gérémy (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 52

OBJET : MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE POUR INSTALLATION DE STRUCTURES GONFLABLES

Mme Fanny GATET fait part de la demande de Monsieur Sébastien NOEL, domicilié 38550 Clonas sur Varèze qui souhaite utiliser la Salle Polyvalente à dominante sportive pour l'installation de ses structures gonflables sous l'intitulé « Au paradis des petits » du jeudi 26 octobre 2023 au samedi 4 novembre 2023.

Considérant que cette demande apportera une animation de proximité pour les enfants durant les vacances de Toussaint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition la Salle polyvalente à dominante sportive pour l'installation des structures gonflables « Au paradis des petits » du 26 octobre 2023 au 4 novembre 2023,
- Fixe le tarif de location à 1 000 € pour ladite période et autorise Mme la Maire à signer le contrat de location.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28/09/2023
- après télétransmission électronique le 26/09/2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28/09/2023